

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRAVELINES
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2024 AUT 001

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public
CDV 2023

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 223-1 et suivants,
- Vu la demande de l'Entreprise FREYSSINET en date 4 janvier 2024,

AUTORISE

Article 1 : L'installation d'une roulotte de chantier face au 2b, rue Carnot à Gravelines en raison des travaux de remplacement des garde-corps.

Article 2 : L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour garder l'accès et le site occupé propres.

Article 3 : Ces dispositions seront appliquées **du 15 au 26 janvier 2024.**

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : L'Entreprise FREYSSINET, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gravelines, le 11 JAN. 2024

Le Maire

Bertrand BENGOT

MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE
LA VILLE LE : 11 JAN. 2024

